



EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du  
JEUDI 27 MAI 2021 à 19 h 00  
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville

**OBJET** : D5 - Relance économique des librairies indépendantes - Développement des acquisitions de livres imprimés par la Médiathèque municipale - Demande de subvention auprès du Centre National du Livre

**Date de convocation** : ..... 21 mai 2021

**Nombre de conseillers en exercice** : ..... 29

**Nombre de présents** : ..... 23

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Matthieu GUIHO, Natacha MICHEL, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Philippe BARRIERE, Mathilde MAINGUENAUD, Adjointes ;

Anne DELAUNAY, Jean-Marc REGNIER, Jocelyne PELETTE, Anne-Marie BREDECHE, Denis PETONNET, Pascale GARDETTE, Catherine BAUBRI, Patrice BOUCHET, Michel LAPORTERIE, Fabien BLANCHET, Houria LADJAL, Médéric DIRAISON, Julien SARRAZIN, Micheline JULIEN, Patrick BRISSET formant la majorité des membres en exercice.

**Excusés ayant donné pouvoir** : ..... 4

Jean-Louis BORDESSOULES à Mme la Maire ; Myriam DEBARGE à Cyril CHAPPET ; Gaëlle TANGUY à Marylène JAUNEAU ; Ludovic BOUTILLIER à Micheline JULIEN

**Absents excusés** : ..... 2

Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX ; Henoche CHAUVREAU

**Présidente de séance** : Françoise MESNARD, Maire

**Secrétaire de séance** : Anne DELAUNAY

Mme la Maire constate que le quorum (10) est atteint (article 6 de la Loi N° 2020-1379 du 14 novembre 2020) et ouvre la séance.

\*\*\*\*\*

Hôtel-de-Ville - BP 10082  
17415 Saint-Jean-d'Angély cedex  
Tél. : 05 46 59 56 56  
Fax : 05 46 32 29 54  
www.angely.net

TÉLÉTRANSMIS AU  
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ  
sous le n° 017-211703475-20210527-  
2021\_05\_D5-DE  
Accusé de réception Sous-préfecture  
le 28 mai 2021  
Affiché le 28 mai 2021

## N° 5 - Relance économique des librairies indépendantes - Développement des acquisitions de livres imprimés de la Médiathèque municipale - Demande de subvention auprès du Centre National du Livre

**Rapporteur : M. Cyril CHAPPET**

Dans le cadre du plan de relance, l'Etat a adopté un Plan d'achats de livres auprès des librairies par les bibliothèques des collectivités territoriales.

L'objectif de cette mesure est d'accompagner, en 2021 et 2022, la reprise d'activité des librairies de proximité, maillon essentiel du commerce culturel dans les territoires. Grâce à un investissement de l'État de 5 millions € en 2021 et 5 millions € en 2022, cette mesure soutiendra les acquisitions des bibliothèques des collectivités territoriales. Ce dispositif est piloté par le Centre National du Livre (CNL).

La médiathèque municipale se fournit exclusivement auprès des librairies indépendantes de Nouvelle-Aquitaine et contribue ainsi à l'économie du livre sur le territoire régional.

La Ville de Saint-Jean-d'Angély souhaite soutenir à son niveau les libraires indépendants de son territoire et participer à ce plan de relance en augmentant le budget d'acquisition 2021 de la médiathèque municipale grâce à l'aide du CNL.

La Médiathèque de Saint-Jean-d'Angély disposait en 2020 d'un budget annuel d'acquisition de 15 000 € TTC. Sur 2021, il est proposé que la Médiathèque dispose d'un budget d'acquisition de livres augmenté de 3 000 €, soit un budget total de 18 000 € TTC.

Le CNL pourrait soutenir cette opération à hauteur de 25 % du budget des crédits d'acquisitions de livres imprimés 2021 de la collectivité selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses TTC		Recettes	
Acquisition de livres	18 000 €	Subvention CNL (25 %)	4 500 €
		Ville de Saint-Jean-d'Angély	13 500 €
<b>Total</b>	<b>18 000 €</b>	<b>Total</b>	<b>18 000 €</b>

**TÉLÉTRANSMIS AU  
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**  
sous le n° 017-211703475-20210527-  
2021\_05\_D5-DE  
Accusé de réception Sous-préfecture  
le 28 mai 2021  
  
Affiché le 28 mai 2021

Ainsi, il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver les acquisitions de livres imprimés pour un montant total de 18 000 € TTC ;
- d'approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessus ;
- d'autoriser Mme la Maire à solliciter l'aide financière du Centre National du Livre au titre de l'année 2021 ;
- d'autoriser Mme la Maire à entreprendre toutes démarches visant au parfait aboutissement du dossier et à signer tout document afférent à ce dossier.

Les crédits nécessaires :

- en dépenses sont inscrits au compte 6065-3210,
- en recettes seront inscrits après notification.

**Le Conseil municipal**, après délibération,

**ADOpte** les propositions de M. le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (27) :

- **Pour : 27**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**
- **Ne prend pas part au vote : 0**

**Pour extrait conforme,  
La Maire,  
Conseillère régionale,  
Françoise MESNARD**

**TÉLÉTRANSMIS AU  
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**  
sous le n° 017-211703475-20210527-  
2021\_05\_D5-DE  
Accusé de réception Sous-préfecture  
le 28 mai 2021  
  
Affiché le 28 mai 2021

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.